

Déclaration préalable

Notre attachement à l'intégrité des droits à la représentation des agents !

Monsieur le président,

Nous interviendrons dans cette préalable sur 2 points : les droits des représentants du personnel pour exercer leur mandat et le périmètre de notre instance.

Des droits des représentants du personnel pour exercer leur mandat.

À la DGFIP, la « haute » administration projette notamment de supprimer, pour les élus suppléants, les remboursements de frais de déplacement en Commission Administrative Paritaire (CAP) et Comité Technique (CT). Pour les titulaires, c'est le non-remboursement des frais en dehors de la journée de la réunion (hôtel de la veille ou frais de repas) qui est prévu.

C'est une grave remise en cause du droit à la défense des agents. Or, en décembre 2014, près de 85% des agents du ministère ont participé aux élections professionnelles. Cette participation, bien supérieure à d'autres scrutins électoraux (législatives, européennes, etc), constitue un mandat fort donné aux organisations syndicales et à leurs élus pour représenter les personnels dans les instances locales et nationales.

C'est pourquoi nos organisations soutiennent le maintien des droits existants pour le fonctionnement des instances.

Le maintien plein et entier du périmètre de notre instance

Le vendredi 3 mars dernier, nous vous avons alerté sur un projet émis le 21 février dernier, en Groupe de Travail Ministériel (GTM) « *Élections* » (préparatoire aux élections professionnelles de l'année prochaine). Quelle n'avait pas été la surprise de nos représentants ministériels d'apprendre un projet de casse de notre CHSCT 93 ! Et ce par un détachement de la Direction Interrégionale (DI) des Douanes et Droits Indirects de Roissy des autres directions de notre périmètre.

Intersyndicalement, le 3 mars dernier, nous avons tenu à rappeler notre attachement à l'interdirectionnalité (DGFIP – DGDDI) de cette instance. Une interdirectionnalité gage d'avancées concrètes et de culture commune ministérielle.

Et nous avons entendu positivement votre réponse, ainsi que celle du directeur interrégional de Roissy : « *Le volet interdirectionnel est positif, les échanges sont intéressants, il y a un enrichissement des uns et des autres par les débats* » ; « *Nos préoccupations sont bien les mêmes, sur l'amiante par exemple* » ; « *le CHSCT fonctionne bien* » ; « *Si on nous demandait notre avis, nous souhaiterions continuer de la même façon* » ; « *De notre point de vue collectif, nous souhaitons maintenir notre configuration actuelle* ».

Or hier la surprise a laissé à l'irritation, pour ne pas dire la colère. Et ce suite à la transmission des documents du prochain GTM « *Élections* » du mardi 25 avril prochain. En effet 2 fiches concernent notre instance :

- la fiche n°3, relative à la *situation du CHSCT 93*. Où est explicité le détachement de la DI Roissy des autres directions de notre périmètre.
- la fiche n°4, relative à la *création de CHSCT spéciaux des DIRCOFI*. Où l'on peut craindre tout autant le détachement de la DIRCOFI de notre périmètre.

Pour conclure

Ce peu de cas, respectivement du mandat conféré par nos collègues à la DGFIP, ainsi que de l'avis collectivement exprimé ici pour l'ensemble des directions, nous laisse un goût amer. Et motive notre résolution.

À quoi sert-il de s'exprimer ici et là si la « haute » administration nationale insiste dans son projet contre les parties concernées ?

À quoi sert-il de continuer ici de décider des opérations de dépense (notamment pluri-annuelles) si demain elles étaient remises en cause unilatéralement ?

Nous demandons au ministère de savoir raison garder et d'entendre la voix des acteurs locaux. À défaut nous sommes au regret d'en prendre acte et d'agir en conséquence.

Bobigny, le 20 avril 2017

Les organisations syndicales SOLIDAIRES – CGT – FO siégeant au CHSCT 93